

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
24.01	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac.			
2401.10	- Tabacs non écôtés			
2401.10.10	--- Pour être employés comme capes à la fabrication de cigares	D	En fr.	-
	--- Autres :			
2401.10.91	---- Du type turc	A	En fr.	-
2401.10.99	---- Autres	B	13.7 ¢/kg	-
2401.20	- Tabacs partiellement ou totalement écôtés			
2401.20.10	--- Pour être employés dans la fabrication de cigares	B	22 ¢/kg	-
2401.20.90	--- Autres	A	En fr.	-
2401.30.00	- Déchets de tabac	B	5.1 %	-
24.02	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.			
2402.10	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac			
2402.10.10	--- Cigares roulés à la main	A	En fr.	-
2402.10.90	--- Autres	B	\$ 1.600 /kg et 5 %	-
2402.20.00	- Cigarettes contenant du tabac	B	10 %	-
2402.90.00	- Autres	B	5.1 %	-
24.03	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"; extraits et sauces de tabac.			
2403.10.00	- Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion	B	44.1 ¢/kg	-
	- Autres :			
2403.91	-- Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"			
2403.91.10	--- D'un type utilisé comme tabac de cape	A	En fr.	-
2403.91.20	--- Feuilles de tabac transformées devant servir à la fabrication de capes de cigares	A	En fr.	-
2403.91.90	--- Autres	B	\$ 0.770 /kg	-
2403.99	-- Autres			
2403.99.10	--- Tabac à priser	B	38.5 ¢/kg	-